

Bulletin Municipal 2020



Marquay

Nouveau logo de la Mairie

Dessin réalisé par Alain BLANCHARD

Le mot du Maire

Avec cette nouvelle année qui débute, c'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que je viens vous présenter, en mon nom et celui du conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux et sincères de bonne et heureuse année 2020.

C'est la douzième année que je m'adresse à vous, et il est temps de faire un bilan de ces douze ans de gestion de la commune de Marquay. S'il n'y a pas eu d'inauguration, de nombreux travaux et actions ont été effectués :

- ✓ 2008 : achat terrain lotissement
- ✓ 2009 : construction du columbarium
- ✓ 2010 : travaux de viabilisation du lotissement
- ✓ 2011 : achat terrain à côté de la mairie
rénovation de la cantine scolaire
- ✓ 2012 : réaménagement du bourg, cela nous a permis l'attribution Label 1 fleur
réserve incendie
- ✓ 2014 : terrain multisports et parking mairie
- ✓ 2015 : agrandissement de la salle des fêtes
- ✓ 2017 : aire de jeux et achat de l'Esterel
- ✓ 2018 : travaux étage de l'école, achat d'un véhicule électrique
- ✓ 2019 : extension du columbarium,
étude de rénovation de l'église et choix de l'architecte (M.DODEMAN), obtention de
75% de subventions.

Tous les ans, d'importants travaux de voirie sont également effectués. Tout cela étant de l'investissement, les autres travaux ou achats, que je ne vais pas énumérer, sont du fonctionnement.

La commune a beaucoup investi ces dernières années, et cela, en maintenant les taxes communales (impôts locaux) au même niveau.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, les élus pour leur excellente collaboration, sans oublier les associations et leurs bénévoles pour la dynamique qu'ils apportent.

Pour conclure, je dirai que mon engagement pour la commune depuis 37 ans est total. J'ai toujours souhaité des associations présentes et dynamiques, une école de qualité, une agriculture performante, des artisans et des commerçants compétents. Le patrimoine, l'environnement et la dynamique sont présents et doivent maintenir la qualité de vie, d'harmonie et le bien-vivre à Marquay.

***Bonne et heureuse année,
Que 2020 vous soit bénéfique.***



Les comptes-rendus du Conseil Municipal

Réunion du 11 janvier 2019

Modification du programme de réhabilitation de l'ancien restaurant L'Esterel :

Considérant que la superficie n'est pas suffisante pour faire 2 logements et compte-tenu du manque de places de parking dans le bourg, le Conseil Municipal décide de modifier le projet, non plus en la création de 2 logements mais d'un seul logement à l'étage et création au rez-de-chaussée de services à la population

Adressage : L'étude du plan d'adressage est lancée, le coût (achat de plaques de rues et numéros) est estimé à environ 10 000€

Réunion du 12 mars 2019

Dénomination et numérotation des voies de la commune :

Le Conseil Municipal décide

le choix des noms des rues et places publiques

Augmentation de la location du hangar des cantonniers : en raison des frais d'électricité occasionnés par la charge du véhicule électrique et des frais d'eaux utilisés par les services communaux dans le hangar loué à Mme Bouyssou, le Conseil Municipal décide d'augmenter la location à 1 000 € par an à compter du 01/01/2019

Convention assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS) : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'ATD 24 pour la mission de la rédaction du RPQS

Réunion du 12 avril 2019

Vote des budgets 2019 et comptes administratifs 2018 :

Pour le budget communal, compte tenu du résultat de l'exercice 2018, il est proposé d'affecter 24 900,75 € en excédent de fonctionnement et d'affecter 123 684,51 € en réserves pour la couverture du déficit d'investissement.

Pour le budget irrigation, il est proposé d'affecter 4 519,02 € au compte 1068 en réserves pour la couverture du déficit d'investissement.

Pour le budget assainissement, il est proposé d'affecter 8 096,56 € en excédent de fonctionnement et 14 385,01 € en excédent d'investissement.

Pour le budget lotissement, il est proposé de reporter 16 242,67 € en déficit de fonctionnement et reporter 17 536,11 € en excédent d'investissement

Taux d'imposition : le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 9,41 %
- Foncier bâti : 17,33 %
- Foncier non bâti : 103,82 %

Renouvellement ligne de trésorerie : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer auprès du Crédit Agricole le renouvellement de la ligne de trésorerie de 55 000 €, au taux de 1,20 %, pour une durée de 12 mois.

Réunion du 16 mai 2019

Restauration de l'église : demandes de subventions et plan prévisionnel de financement :

L'étude réalisée en février 2018 par l'architecte Monsieur DODEMAN, représente un coût total des travaux, avec honoraires, de 435 000 € HT, qui pourraient être financés comme suit :

- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 45% : 195 750 €
- Conseil Régional 15% : 65 250 €
- Conseil Départemental 15% : 65 250 €
- Autofinancement : 108 750 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions.

Signature de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine : convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne : le Maire fait le compte rendu de la nouvelle organisation des transports scolaires, dont la mise en place est prévue pour la rentrée de septembre 2019. Il ajoute qu'il convient maintenant de signer la convention reprenant les détails de l'organisation, la tarification et le règlement des transports.

Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP :

Il est mis en place un nouveau régime indemnitaire fixant, d'une part, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et de à l'expertise (IFSE), et d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Réunion du 28 juillet 2019

Composition du Conseil Communautaire :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de délibérer à nouveau sur la composition du conseil communautaire. Il est proposé de maintenir la répartition existante, à savoir 37 sièges dont 2 conseillers titulaires pour la commune de Marquay.

Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et qualité du service public d'alimentation en eau potable : Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Réunion du 19 septembre 2019

Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions réhabilitation de L'Esterel :

la nouvelle étude fait apparaître un montant de travaux de 230 400 € HT (hors honoraires) dont logement : 122 400 € HT et création de services au rez-de-chaussée : 108 000 € HT qui pourraient être financés comme suit :

- DETR : 91 160 €
- Conseil Départemental / 46 080 €
- Autofinancement : 91 160 €

Le Conseil approuve ce plan de financement, autorise le Maire à solliciter les subventions et approuve le conventionnement Palulos pour le logement

Réunion du 28 octobre 2019

Choix de l'architecte pour les travaux de

L'Esterel : Vu la consultation de maîtrise d'œuvre, vu l'analyse des candidatures et des offres par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'architecte Hélène LEFRANCQ pour son offre la mieux classée.

Modification des statuts du Syndicat

Départemental d'Electrification : Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDE 24 dû à un regroupement de communes (passage de 556 communes à 505 communes).

Communauté de Communes : Transfert de compétence Développement Economique, Petite Enfance/Enfance/Jeunesse : approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des attributions de compensation (AC) :

considérant que ces nouveaux transferts de charges entraînent encore une baisse de dotation pour la commune, le Conseil Municipal s'abstient par 6 votes et 4 contre d'approuver ce rapport de la CLECT et de valider le montant des attributions de compensation.

Subventions voyage scolaire : Le Maire donne lecture d'une demande de subvention du lycée Pré de Cordy pour un voyage en Angleterre du 8 au 14 décembre 2019 pour 2 élèves domiciliés sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte de subventionner ce voyage à hauteur de 50 € par élève.

Démarches administratives

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile **Cette démarche doit s'effectuer entre le mois de votre seizième anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Carte d'identité/Passeport

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. : Belvès, Bergerac, Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Excideuil, Gardonne, Lalinde, Montignac, Montpon-Ménestérol, Mussidan, Nontron, Périgueux, Ribérac, Saint-Astier, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu, Thiviers.

Vous devez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne en créant un compte personnel sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.service-public.fr/particuliers>

Les services de votre mairie se tiennent à votre disposition pour faire ses démarches en ligne en prenant rendez-vous

PACS

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

Vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire..

Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs.

- Pièces à fournir : Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*02)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)
- Si vous êtes divorcé(e) Fournir également le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie).

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention. Elle est restituée aux partenaires.

L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

L'inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral). Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France)),
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
 - jouir de ses droits civils et politiques.
- **Avoir une attache avec la commune** au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Le domicile

La preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal peut être établie par l'un des moyens suivants (justificatif le plus récent possible) :

- adresse portée sur la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- adresse portée sur un avis d'imposition, un bulletin de paie, un titre de propriété ;
- adresse portée sur une facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

La qualité de contribuable

Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponibles dans toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Documents à fournir	Précisions
Formulaire d'inscription	Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou en ligne ➡
Pièce d'identité	Seuls la carte nationalité d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité. A défaut, vous devez fournir : • une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire). • Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité).
Justificatif d'attache avec la commune	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : • S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; • S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ; • Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans ; • Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité.

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.



Répertoire électoral

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation

➔ Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- ➔ de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- ➔ d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP67401
44274 NANTES CEDEX 2

➔ Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

Le budget communal 2019

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Charges à caractère général	142 000 €	Produits des services	24 290 €
Charges de personnel	151 240 €	Impôts et taxes	229 454 €
Atténuation de produits	24 722 €	Dotations & participations	115 291 €
Autres charges de gestion courante	69 320 €	Autres produits gestion courante	12 800 €
Charges financières	11 600 €	Atténuations de charges	3 000 €
Charges exceptionnelles			
Dotation amortissements	1860 €		
Virement sect. investissement	8 993,76 €	Excédent 2018 reporté	24 900,75 €
TOTAL	409 735,76 €	TOTAL	409 735,76 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Emprunts	111 400 €	Dotations FCTVA	27 826 €
toiture +logement " L'Esterel"	246 000 €	Subvention C .Départ " L'Esterel"	72 177 €
		DETR " L'Esterel"	54 875 €
Installations générales	8 000 €	Emprunts	238 003,24 €
Menuiseries étage école	600 €	Subvention TEPCV	37 925 €
Extension columbarium	7 000 €		
Adressage	15 000 €	Subvention C.Départ Salle des Fêtes	42 000 €
Matériel de voirie	660 €		
Matériel informatique + mobilier	4 400 €	Excédent fonctionnement 2018	123 684.51 €
Extension réseaux	10 000 €	Amortissement	1 860 €
rénovation de l'église	230 000 €	Subventions C.Départ Eglise	26 587 €
		DRAC Eglise	113 413 €
Dépôt et cautionnement	600 €	Virement sect fonctionnement	8 993,76 €
Déficit antérieur 2018	114 284,51 €	Dépôts et cautionnements	600 €
TOTAL	747 944,51 €	TOTAL	747 944,51 €

La fiscalité 2019

Taxe	Taux votés	Produit voté
Taxe d'habitation	9.41	72 692 €
Taxe foncier bâti	17,33	93 807 €
Taxe foncier non bâti	103,82	25 955 €
TOTAL POUR L'ANNÉE 2018	192 454 €	

Le budget irrigation 2019

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	30 600 €
Amortissement immobilisations	28 339,09 €
Virement sect investissement	4 790,91 €
Charges de personnel	1 001 €
Charges financières	221 €
TOTAL	64 952 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services	41 389 €
Quote- part subventions invest.	23 563 €
TOTAL	64 952 €

Dépenses d'investissement

Travaux	5 237,96 €
Emprunt	4 000 €
Amortissements	23 563 €
Déficit 2017 reporté	7 848,06 €
TOTAL	40 649,02 €

Recettes d'investissement

Excédent de fonctionnement	4 519,02 €
Subventions d'équipement	3 000 €
Virement sect fonctionnement	4 790,91 €
Amortissements	28 339,09 €
TOTAL	40 649,02 €

Le budget assainissement 2019

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	3 800 €
Charges personnel	2 000 €
Pertes sur créances	455 €
Amortissements	5 773 €
Virement sect. investissement	4 540,56 €
TOTAL	16 567,56 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services	6 554 €
Quote- part subventions invest.	1 917 €
Excédent de fonctionnement	8 096,56 €
TOTAL	16 567,56 €

Dépenses d'investissement

Immobilisations	22 781,57 €
Amortissements	1 917 €
TOTAL	24 698,57 €

Recettes d'investissement

Excédent reporté	14 385,01 €
Virement sect. fonctionnement	4 540,56 €
Amortissements	5 773 €
TOTAL	24 698,57 €

Le budget lotissement 2019

Dépenses de fonctionnement

Charges diverses	4 046,05 €
Intérêts des emprunts	4 046,05 €
Variation de stock	36 135 €
Déficit reporté	16 242,67 €
TOTAL	60 469,77 €

Recettes de fonctionnement

Intégration travaux	4 046,05 €
Vente de terrains	30 400 €
Transfert charges financières	4 046,05 €
Remb par tiers	21 977,67 €
TOTAL	60 469,77 €

Dépenses d'investissement

Intégration travaux	4 046,05 €
Remboursement emprunt	18 753,67 €

Recettes d'investissement

Stock terrains aménagés	36 136 €
Excédent reporté	17 536,11 €

TOTAL	22 799,72 €	TOTAL	53 672,11 €

LES TRAVAUX

Dans la précédente édition, nous avons envisagé de réaliser ou démarrer plusieurs opérations en 2019.

Certaines ont vu le jour, d'autres, pour des raisons budgétaires et organisationnelles, ont été différées.

Faisons un point sur l'évolution de la voirie, l'église et l'Estérel.

LA VOIRIE

Comme chaque année, un programme de petites et grosses réparations est exécuté par l'équipe de la Communauté de communes dédiée aux routes. Les principales interventions ont concerné les routes de la Grèze, le Bouscarel, Le Clauzel et la route de Sireuil.

L'année 2019 est la dernière du marché triennal conclu avec l'entreprise Siorat qui en est la mandataire.

Dans le cadre de ce marché, notre commune a bénéficié de travaux d'investissement sur les voies communautaires à hauteur de 60 000 euros.

Il s'agit, entre autres, de la montée de Puymartin avec la pose de caniveaux béton en rive pour limiter l'érosion récurrente due aux fortes pluies, et la reprise de la chaussée.

La route du Clauzel a vu le franchissement du ruisseau renforcé par une dalle de béton armé.

Le revêtement de plusieurs routes communautaires a également été refait.

En revanche, aucun budget n'a été affecté aux 25% restant à la charge de la commune, mis à part le fauchage et l'entretien courant.

L'ESTEREL

En 2019, comme prévu, les travaux de couverture et zinguerie ont été réalisés.

Cette tâche a été confiée à l'entreprise VEYRET Fabien, de Marquay, chantier fait dans un délai maîtrisé tout en limitant l'impact sur la voie publique grâce à l'installation d'une grue par l'entreprise Delibie & fils.

En 2020, l'étape suivante sera engagée.

Pour cela, une consultation auprès de plusieurs cabinets d'architecture a été lancée, le conseil municipal a retenu l'agence COQ&LEFRANCQ de Sarlat.

Sa mission consistera à proposer un projet global avec pour priorité l'aménagement d'un logement à l'étage, puis constitution des dossiers de permis de construire et appels d'offres, organisation et suivi des travaux.

Le calendrier précis de ce projet n'est à ce jour pas établi.

L'EGLISE

Comme vous le constatez, les travaux de l'église n'ont pas commencé. Dans une période où l'immédiateté est la règle, on pourrait ne pas comprendre que les choses n'avancent pas plus vite.

Mais le temps de la réflexion et de la préparation sont parfois nécessaires, sagesse et précipitation étant souvent incompatibles. Nous ferons donc confiance aux hommes de l'art...

Cependant, l'inertie n'est pas de mise en ce qui concerne l'association « Les Amis de L'Eglise de Marquay », conduite par Sophie RECHNER. Les événements à l'intérieur et autour de l'église se sont multipliés, l'association faisant preuve de beaucoup de dynamisme.

Nous tenons à remercier les membres du bureau, les adhérents et sympathisants, ainsi que tous les donateurs.

L'ADRESSAGE

La normalisation des adresses implique la nomination de voies qui peuvent s'appeler route, rue, ruelle, impasse, allée, chemin, place, etc. et la numérotation des logements qui permettra à chacun d'entre eux d'avoir une adresse unique.

La nouvelle cartographie comportant les noms de voies et les numéros est terminée. Dans l'ensemble, les noms des lieux-dits ont été conservés (exemple : Route de la Gorce). Il a fallu parfois trouver des appellations inédites ayant dans la mesure du possible un rapport avec le lieu concerné (exemple : Chemin des Châtaigniers).

Les numéros dans le centre bourg sont en ordre croissant pair côté droit(2,4,6) et impair côté gauche (1,3,5) depuis l'origine de chaque rue.

Partout ailleurs, ils sont définis par la distance en mètres mesurée depuis l'origine de la voie (exemple : 324, Route de la Gorce) soit à 324 mètres environ du début de la route de la Gorce côté droit.

Le choix des plaques de rue, panneaux de rue et numéros s'est porté sur de l'acier émaillé, d'une durée de vie de plus de 30 ans avec l'aspect d'origine. La commande a été livrée en fin d'année.



Nous avons envisagé de procéder à la pose dès cet hiver sauf pour les numéros. En effet, un arrêté préfectoral suspend la mise en place des nouvelles adresses jusqu'au 31 mars pour les communes qui au 31 décembre 2019 n'auront pas terminé la pose des panneaux et numéros, la distribution des certificats de numérotation et la mise à jour des listes électorales.

Les nouvelles adresses seront donc opérationnelles au cours du printemps 2020.

La vie à l'école

A la rentrée 2019, l'école de Marquay a accueilli 11 nouveaux élèves, montant l'effectif total de l'école à 47 élèves pour deux classes.

La répartition permet d'avoir une classe de CP-CE1 à 22 élèves, propices aux apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calculs) et une deuxième classe avec des CE2-CM1-CM2 à 25, où l'acquisition des apprentissages passe par le gain d'autonomie.

Outre les apprentissages institutionnels, les élèves de l'école profitent des enrichissements culturels que peuvent permettre des activités comme la semaine du goût, l'initiation au Judo, la visite ludique des Jardins de Colette, la fabrication du pain, la création de masques de Carnaval ou une sortie sur la piste cyclable. Ces activités et bien d'autres ont rythmé l'année scolaire dernière...



Judo – Janvier 2019



Carnaval – mars 2019



Sortie vélo – Juin 2019



Fabrication de petits pains – Avril 2019

Cette année encore, l'école s'est inscrite dans la traditionnelle semaine du goût qui a eu lieu du 7 au 11 octobre 2019.

Les élèves ont pu faire voyager leurs papilles gustatives aux quatre coins de la France avec des menus différents et dépayssants préparés avec soin par la cantine.

De plus, avant les vacances de Noël, les enfants ont pu profiter des joies des fêtes de fin d'année, avec un spectacle de Noël, une sortie au cinéma et le traditionnel repas de Noël concoctés par les chefs de la cantine de Marquay, renommée dans tout le Sarladais !

Mais l'année scolaire n'est pas terminée et réserve d'autres projets enrichissants !

La bibliothèque en réseau...

Notre petite bibliothèque de Marquay a pris de forces ces dernières années : sur le plan local nous avons eu le plaisir de compter parmi nous de nouvelles lectrices fidèles et certaines de nos initiatives ont été couronnées de succès.

Ainsi, nos **lectures gourmandes** mensuelles permettent d'intéressants échanges et de belles découvertes que nous avons à coeur de faire partager. Elles sont chaque mois mises à disposition de l'ensemble des lecteurs sur une grille qui leur est dédiée. Si vous souhaitez nous rejoindre, notez sur votre agenda les prochaines dates : les vendredis 21 février, 20 mars, à partir de 17h30.

Exceptionnellement le **17 janvier**, à l'occasion de l'opération « **Nuit de la lecture** », nous vous donnons rendez-vous à partir de 18h30 pour une lecture au creux de l'oreille en hommage au centenaire de Boris Vian

Nous avons, cette année encore, participé au prix des lecteurs des « **Etranges Lectures** » 2019, organisé par la Bibliothèque départementale de prêt, et eu la chance de gagner la présentation de **l'oeuvre Islandaise qui a remporté le prix : Ör d'Audur Ava Olafsdottir**. Une belle soirée est prévue le **vendredi 13 décembre** à la salle des fêtes à partir de 18h30 : présentation de l'auteur et de l'oeuvre, lecture d'extraits par le comédien Fabien Bassot, exposition et buffet aux couleurs du pays. Nous vous espérons nombreux à partager avec nous ce moment exceptionnel... et vous donner envie de nous rejoindre pour la saison 2020 : cinq livres sont à nouveau en compétition que vous pourrez emprunter à la bibliothèque et lire avant de voter pour votre préféré en mai.

Notre atelier « **Petites Mains** » est entré en sommeil du fait de l'encombrement de la salle à l'étage suite aux travaux effectués au-dessus de l'école, mais elle devrait être prochainement à nouveau opérationnelle et accueillir celles qui souhaitent partager un moment convivial et leurs compétences en matière de couture, tricot, loisirs créatifs... ou jeux de société...

Et bien sûr, même si nous ne participons plus aux TAP, nous continuons d'accueillir chaque vendredi les enfants de l'école qui comptent parmi nos lecteurs les plus actifs !

Par ailleurs nous sommes soutenues par le réseau des bibliothèques qui permet à l'ensemble de la population de la communauté de communes de bénéficier d'animations et de facilités d'emprunts, non seulement sur Sarlat mais aussi dans les communes environnantes. Citons pour exemple l'initiative des « **Contes et musiques au pays** », en partenariat avec l'école de musique et l'association Tout Conte Fée, qui malheureusement n'a guère retenu l'attention des habitants de Marquay lors du spectacle « Swing » de juin dernier.



Espérons que la prochaine édition de ces manifestations au printemps prochain aura plus de succès ! Les dates et lieux seront diffusés en temps utile. Rappelons que cette opération s'adresse tout autant aux enfants qu'aux adultes...

Et puisqu'il est question de réseau, il nous semble utile de signaler que l'ouverture de la médiathèque à Sarlat étant prévue pour fin 2020, les nécessités de l'installation dans les nouveaux locaux entraîneront une fermeture provisoire mais que notre bibliothèque ainsi que celle de Ste Nathalie assureront le relais. Dans le cadre de ce projet, nous serons dès décembre en période d'informatisation de notre fonds (un gros travail!) afin de permettre la libre circulation des documents entre les différentes bibliothèques. Nous continuerons néanmoins à accueillir nos lecteurs et à proposer des animations dans le cadre d'opérations nationales comme « **le printemps des poètes** » en mars et « **partir en livres** » en juillet...

Notre objectif commun reste le développement de la lecture publique et l'animation sur notre territoire et nous œuvrons en étroite collaboration avec toute l'équipe des bibliothécaires pour satisfaire l'ensemble de la population. De nouveaux services, de nouvelles facilités vous seront offerts, toujours dans le principe de gratuité, dont nous aurons l'occasion de vous reparler...

Mais dès à présent, vous pouvez compter sur nous pour vous procurer documents et renseignements que vous souhaiteriez, vous les apporter à domicile si besoin et vous accueillir le mardi de 10h à 12h (ou le dimanche en juillet août) , et le vendredi de 14h à 17h30 (sachant que le créneau 14h-15h est plutôt réservé aux enfants de l'école). Nous tenons également chaque trimestre une feuille récapitulative des rendez-vous et animations sur la commune et sur l'ensemble du réseau.

N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous voir !

Claire, Sylvie, Josiane

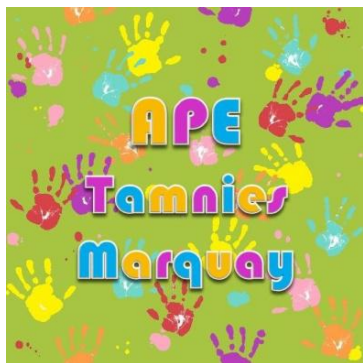
Bien vieillir ensemble !

Depuis le mois d'octobre, une quinzaine de personnes participent chaque lundi matin à la salle des fêtes à un atelier mémoire prévu sur 10 séances et animé par Amélie-Anne Fumat dans le cadre de l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires). Occasion de se rencontrer, d'échanger nos préoccupations, de découvrir quelques techniques pour surmonter nos difficultés de mémorisation...

Déjà, l'an dernier était organisé un atelier « forme et équilibre » sur le même principe. D'autres ateliers peuvent être organisés, sur le thème de la nutrition, par exemple. Il suffit d'en faire la demande et de constituer un groupe d'au moins 10 personnes. Ces ateliers sont ouverts à tous et gratuits à partir de 55 ans.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter à la bibliothèque où vous trouverez les brochures d'information et nous relaierons les demandes auprès de l'association pour mettre en place les ateliers souhaités.

Claire (claire.veysseyre@gmail.com)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TAMNIES/MARQUAY

Du nouveau pour nos enfants du RPI,

Afin de pouvoir améliorer l'organisation des différentes manifestations au sein des deux écoles, nous avons décidé de regrouper tous les parents d'élèves dans une seule association « L'APE TAMNIES/MARQUAY ».

Son but est de maintenir et développer les événements tel que les lotos et la kermesse mais également d'apporter son soutien aux instituteurs dans l'organisation du spectacle de Noël et du spectacle de fin d'année présenté lors de la kermesse des écoles.

Toutes ces manifestations ont toujours le même but : apporter le financement aux différentes sorties effectuées par les enfants durant l'année scolaire.

Maintenant petite présentation du bureau élu lors de notre première assemblée générale du 18 octobre :

Co-Président : CANTELAUBE Nicolas

Co-Présidente : REMY-ORTEL Angélique

Trésorière : VINCHES Magalie

Trésorière adjointe : ARCISZEWSKI Caroline

Secrétaire : RENAUX Laurie

Secrétaire adjointe : LAFAURIE Julie

Les manifestations à venir :

1 décembre 2019 : Loto Marquay

29 mars 2020 : Loto Tamnies

13 juin 2020 : Kermesse des écoles

Nous avons d'autres projets en préparation tel que le spectacle de Noël ou le carnaval. Nous communiquerons les dates de ces manifestations ultérieurement.

Le bilan financier au 31 Août 2019 :

Pour une première année le bilan est très positif

Recettes : 8280,40€

Dépenses : 2858,21€

Bénéfice : 5422,19€

3000€ ont été reversés (1500€ à chaque école) en ce début d'année scolaire 2019/2020.

Tout les parents souhaitant s'impliquer sont les bienvenus.

Nous remercions vivement tous les parents, les mairies, les personnels éducatifs, les comités des fêtes, foyer rural, amicale laïque et les nombreux commerçants qui nous soutiennent.



Petit patrimoine

Cette année nous avons achevé quelques travaux et nous avons fait beaucoup d'entretien autour des objets restaurés.

La fontaine de la Lande est finie.



Une pancarte est placée pour indiquer la fontaine du Clauzel



La cabane à la Bouyerie est finie et l'échafaudage sera éloigné.



La grille de la fontaine “chez Cosse” est placée



Pour adhérer notre association vous pouvez contacter
Pierrette Beyne tel: 0553291726

APPEL A TEMOINS

Les « amis de l'Eglise » de Marquay ainsi que « le petit patrimoine » seraient heureux de recueillir tout type d'informations concernant la mémoire de notre commune.

La transmission orale de nos anciens est un atout majeur pour les générations futures et pour que vive notre histoire.

Une table ronde sera organisée de façon conviviale pour pérenniser vos souvenirs, autant sur les anecdotes qui ont vu le jour devant les fontaines sources et lavoirs, sans oublier l'église.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter « le petit patrimoine » ou les « amis de l'Eglise ».



L'église de Marquay

En 2020, vont avoir lieu les travaux de restauration de l'église Saint Pierre-es-Liens. Plus précisément :

- Toutes les charpentes (chêne et châtaignier) et leurs appuis sont à réparer, réassembler, et il faudra ajouter une ferme : dans une première tranche de travaux sont prévues les charpentes de la nef et du clocher ; dans une deuxième tranche, les charpentes de l'abside, et du transept nord ;
- toutes les couvertures sont à refaire : la toiture de la nef en ardoise de Corrèze, pose au crochet, dont une partie en réemploi, et la toiture du clocher en tuiles plates ; Les couvertures en lauze de l'abside et du transept nord avec réemploi en partie ;
- les 2 grandes fissures recevront des tirants, sorte de micro pieux en résine et fibre de verre pour liaisonner les angles des murs. Les enduits seront restaurés à l'identique ; les fissures de la sacristie seront restaurés de la même manière ;
- des chenaux de type nantais en cuivre, seront installés avec des descentes d'eau pluviale ;
- l'enrobé en béton du sol urbain sera découpé sur tout le pourtour de l'église et comblé par des pavés posés sur sable ;
- les combles seront nettoyés, et des barrières anti-volatiles posées ;
- Mise en place d'une échelle sécurisée, et d'un accès sécurisé au clocher.
- la croix du clocher sera restaurée ;
- le sol sera égalisé, dans l'axe central de la nef, remplacé par des dalles calcaires, en présence du service archéologie au moment des travaux.

Aujourd'hui, l'Architecte Denis Dodeman va lancer le dossier de consultation des entreprises très bientôt.

Le montant des travaux est estimé à 435 000 € HT , honoraires compris, cofinancé à hauteur de 75% par le ministère de la culture, le département de la Dordogne, la région Grande-Aquitaine .

Il reste 98000 HT, à la charge de la commune de Marquay.

Afin d'aider la municipalité à supporter cette dépense, l'association « les amis de l'église de Marquay » met tout en œuvre pour mieux faire connaître l'église, les problématiques de préservation du patrimoine, et pour mettre en valeur les qualités acoustiques et les connaissances historiques. Par le biais de ses actions, l'association invite le plus grand nombre à faire un don qui ira au financement exclusif des travaux.

En 2019, les actions de l'église ont été :

- le concert du quintette de Jérôme Simon, le concert chorale de Valojoulx-les Eyzies, le récital des chants de BARBARA par de la chanteuse Mireille Roth ;
- les visites de l'église aux journées européennes du patrimoine ;
- la participation à La convention avec la Fondation du Patrimoine ;
- l'organisation du vide-grenier autour de l'église de Marquay ;
- Le travail du groupe « histoire » qui fait des découvertes passionnantes sur l'histoire très ancienne de Marquay, à partir des archives.
- Une activité «d'Initiation à l'architecture» avec l'école de Marquay pour les niveaux CE2,CM1, CM2 ;

En 2020, l'association continuera ses activités, parallèlement et dans le respect de la vie liturgique de l'église. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, l'association est ouverte à tous.

« les amis de l'église de Marquay »,

Adhésion : 15 € par personne , par année

Adhésion de soutien : 25 € par personne

Possibilité de faire des dons défiscalisables pour les travaux de l'église, en passant par la Fondation du Patrimoine (formulaires à la mairie, à l'église, au bar des souvenirs, ou en contactant l'association « les amis de l'église de Marquay »)

association-eglise-marquay@laposte.net

Association « les amis de l'Eglise de Marquay »

Mairie de Marquay
Le Bourg
24620 Marquay



Association communale de chasse de Marquay

Tout au long de la saison de chasse, nous nous sommes efforcés de respecter conformément aux directives de la Préfecture et de la Fédération de Chasse de la Dordogne de réguler le cheptel grand gibier (sangliers et cervidés) afin de réduire les dégâts dans les cultures, jardins, pelouses.

Malgré tout, nous sommes actuellement envahis par des hardes de sangliers qui causent beaucoup de dégâts. Ce que nous déplorons, sont les surfaces non chassables sur notre territoire qui font un refuge de ce type de gibier.

Nous essayons dans la mesure du possible de prévenir ces dégâts par la pose de clôtures qui sont mises à disposition.

Notre territoire est bien peuplé en lièvres, très peu chassés, mais les lapins sont rares.

De nombreuses palombes ont colonisé nos bois et sont présentes toute l'année dès le début de l'automne ; les bécasses peu visibles ont des mœurs crépusculaires et viennent nous rendre visite et se cantonnent dans nos bois.

Les membres du bureau et l'ensemble des chasseurs adressent leurs remerciements aux propriétaires qui autorisent la chasse sur leur propriété. Je suis personnellement très attaché au respect du code de la chasse et de l'environnement, qui nous permet de pratiquer ce loisir sur l'ensemble de notre plan de chasse en respectant au mieux la propriété de chacun.

Je reste toujours à l'écoute des propriétaires concernant les dégâts ou autres afin que nous puissions ensemble solutionner les problèmes.

Ensemble partageons et protégeons la nature et son environnement.

Je tiens à vous souhaiter avec l'ensemble des chasseurs une bonne année, qu'elle vous apporte Santé Joie et Bonheur.

Le Président,

Emmanuel DUBOIS

Amicale laïque et comité des fêtes

Les activités et animations proposées par l'amicale laïque et le comité des fêtes ont commencé par le concours de belote. Toujours organisé par Hugo Dupré, il a rassemblé une trentaine d'équipes. Les meilleures d'entre elles ont gagné des repas offerts par des restaurants, d'autres des conserves de producteurs locaux ou bouteilles. Toutes les équipes sont reparties avec un lot au terme d'une soirée clôturée par le traditionnel tourin.

En mai, Claire Veyseyre a préparé la soirée qui accueillait la troupe de théâtre de Tamniès. Ils ont joué une pièce « Folies au parc » : ensemble de saynètes qui se déroulent dans un parc autour d'un banc où les personnages se rencontrent et évoluent. Leur interprétation a séduit le public venu nombreux.



Le 22 juin a eu lieu le feu de la Saint Jean. Organisé pour la première fois sur le terrain de pétanque, plus d'une centaine de personnes étaient présentes pour assister à l'embrasement du bûcher et profiter de la soirée animée par Pascal Caron. Une première réussie qui sera certainement renouvelée l'année prochaine.

La randonnée pédestre, VTT a réuni plus d'une centaine de cyclistes et presque autant de marcheurs. Les parcours soigneusement préparés par Jean Michel Bouchat ont permis à chacun de découvrir ou redécouvrir des chemins de la commune ou ceux de communes voisines avec une petite halte pour les marcheurs afin d'admirer le château de Commarque. Pas de classement, mais félicitations à Pierre Ramos qui a encore une fois réussi à gravir la montée impossible.



Lors de la mise en place de la fête, les jeunes ont montré qu'il faudrait compter sur eux dorénavant. Ils ont creusé, puis mis en place le rampeau, les éclairages, les guirlandes...et participé aux trois jours de festivités. Encore présents le lundi pour ranger, La relève est assurée.



La fête a débuté par la soirée tapas animée par l'orchestre TTC. Ils ont enchainé les tubes des années 60 à nos jours entraînant tout le monde dans la danse.

Les équipes se sont affrontées lors du concours de pétanque, le samedi après-midi avant que, dans la cour tout le monde trouve sa place pour déguster la paëlla . Nouvel orchestre pour la soirée, le groupe LET'S DANCE fort de ses 10 musiciens venus de Bordeaux a permis à chacun de danser ou d'apprécier les interprétations des nombreux morceaux de musiques.



Les **ménestrels sarladais** emmenés par Yves Janet sont venus animer le marché gourmand. Malgré la chaleur, ils ont fait revivre des danses traditionnelles aux sons des instruments d'autrefois. L'après-midi, quatre équipes se sont affrontées pour les jeux inter quartiers. Transporter de l'eau, contourner les obstacles en ski, ou dans une brouette, rien n'aura été épargné aux concurrents. Peu importe, l'essentiel était de participer et tous les participants ont défendu leur chance jusqu'au bout.

Dans la soirée, le groupe VARIATION s'est produit sur la scène. Après le feu d'artifice, tout le monde a pu apprécier leur pupitre de cuivres qui donne une tonalité particulière à chacun des morceaux qu'ils ont interprétés.



Du changement est intervenu à la tête de l'amicale et du comité des fêtes lors de l'assemblée générale, où de nombreuses personnes étaient présentes. C'est Florent Liraud qui prend les rênes. De nouveaux projets vont voir le jour. Jonathan a proposé d'organiser une randonnée mobylette et il n'y a plus qu'à fixer la date.

Début décembre, vous avez pu profiter du marché de Noël organisé par Sylvia Chartraire. Cette année encore de nombreux exposants vous ont proposé leurs réalisations à placer sous le sapin.



Les membres de l'amicale laïque et du comité des fêtes remercient tous les bénévoles qui viennent prêter main-forte lors des différentes manifestations.

N'hésitez pas à venir à l'amicale et participer aux activités que nous vous proposons cette année.

AGENDA

15 février : Et nous serons heureux.

Comédie en chansons
par l'association coquelicot.

21 juin : Vide grenier autour de l'église.

27 juin : Feu de la St Jean.

11, 12 juillet : Course de côte.

24 juillet : Concert de Jérôme Simon et ses amis à l'église.

26 juillet : Randonnée pedestre et VTT.

31 juillet, 1^{er} et 2 août : fête du village.

19 et 20 septembre : Visites de l'église aux journées européennes du patrimoine



Gym pour tous

Comme chaque année les cours de gym ont repris courant septembre et se finiront au mois de juin. 'L'union' des sportives de Marquay et de Tamniès a bien pris racine et toutes en sont contentes.

Suite à ce succès nous avons ajouté 2 cours supplémentaires. Le programme est le suivant :

Tous les lundis et tous les jeudis de 18h15 à 19h15 gym plus douce, moins rythmée et plus adaptée aux personnes demandeuses et comme déjà depuis plusieurs années

tous les lundis et jeudis de 19h30 à 20h30 une gym plus cardio

Les lundis les cours ont toujours lieu à la salle de convivialité de Marquay et les jeudis 1 x sur 2 à Marquay et 1 x sur 2 à la salle des fêtes de Tamniès (covoiturage).

Toutes les séances sont organisées par Laurence, qui déborde de bonnes idées et de diversité: cardio, steps, chorégraphies, musculation, exercices avec les ballons, les bâtons, les poids, différents ateliers, pilate etc. on ne s'ennuie pas et chacune fait à son rythme, pas de compétition en vue.

Merci à celles qui participent depuis longtemps et pour les nouvelles, un bon conseil :

ENEZ NOUS REJOINDRE

Concernant les tarifs : pas de changement, pour rappel

95 € pour 1 séance par semaine

155 € pour 2 séances par semaine

195 € pour 3 séances par semaine

CONTACT BRIGITTE CHOUCHERIE TEL. 06 70 03 25 19

Tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année, portez vous bien et pensez un peu aussi à vous, venez vous faire plaisir.



COURSE DE CÔTE

En juillet dernier, nous avons organisé la 25ème édition de la Course de Côte de MARQUAY. Sous un beau soleil, cette nouvelle édition s'est très bien déroulée grâce une équipe de bénévoles encore une fois renforcée, cette fois par les plus jeunes du village, une génération qui promet dans l'organisation des manifestations Marquayaises !

C'est un réel plaisir d'organiser une telle épreuve avec une équipe comme celle ci.

Les pilotes, en nombre, ont offert un beau spectacle aux spectateurs venus nombreux ce dimanche à MARQUAY. C'est Fabrice GALLO qui s'est imposé cette année à bord de sa NORMA M20. Sur la deuxième marche du podium, Frédéric ROUSSEAU, très belle place pour une première à MARQUAY.

En troisième position, c'est un périgourdin, Xavier BURGEVIN, fidèle de l'épreuve avec sa belle JIDE rouge.

4 Marquayais étaient alignés au départ de la course, on retrouve Quentin ALBIE en 19ème position avec sa belle Clio GrA. En 32ème position, Gaëtan PARADE qui pour l'occasion, avait partagé une Clio RS avec Martin BOUCHAT, guère plus loin pour une toute première qui se hisse à la 34ème place.

Enfin, Emilie SOURBIER nous a fait le plaisir de changer de baquet et d'ouvrir cette belle édition avec la Clio Williams.

Félicitations à eux !!





Nous remercions tous les bénévoles, les employés communaux, les riverains, les partenaires, les commissaires, les officiels et toutes les personnes qui nous aident à l'organisation de cette épreuve mythique à MARQUAY.

Le bureau de la section "sport auto" du foyer laïque se réunira en début d'année pour la préparation de la 26ème édition prévu le 12 Juillet prochain 2020.

Encore merci!

Florent LIRAUD et Gaëtan PARADE



Entente Marquay Tamniès

L'entente Marquay Tamniès de football fêtera ses 30 ans d'existence en 2021, bel exemple de longévité pour le club qui est en bonne forme.

L'arrivée de joueurs de qualité et d'un nouvel entraîneur, venus étoffer l'effectif permet aux deux équipes séniors de bien figurer dans leur championnat respectif où elles occupent actuellement le haut du tableau.

L'équipe foot loisirs est toujours active et permet aux anciens d'effectuer quelques matchs contre leurs homologues des communes voisines.

Une école d'initiation a redémarré doucement et permet un samedi sur deux aux tout petits de découvrir la pratique du football.



**POUR MARQUAY
2020 OU 2021 ?**

VERS DE NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE ET UN NOUVEAU SYSTÈME DE FACTURATION

**ENTERRES OU SEMI
ENTERRES ?**

Depuis 2018, le SICTOM du Périgord Noir en charge de la collecte des déchets sur 60 communes, change les conteneurs publics. De bacs 750 litres posés en bord de route à de multiples endroits, les communes sont aménagées en 3 ou 4 points en moyenne.

Ces nouveaux conteneurs, en majorité enterrés ou semi enterrés, ont une capacité de 5 m³ (équivalent de 7 à 8 bacs classiques), pour les déchets résiduels (non recyclables) et les emballages/papiers et une capacité de



Enterrés près du Tribunal de Sarlat

4 m³
pour le
verre.



Semi enterrés au lieu-dit « Les Chanets » Proissans

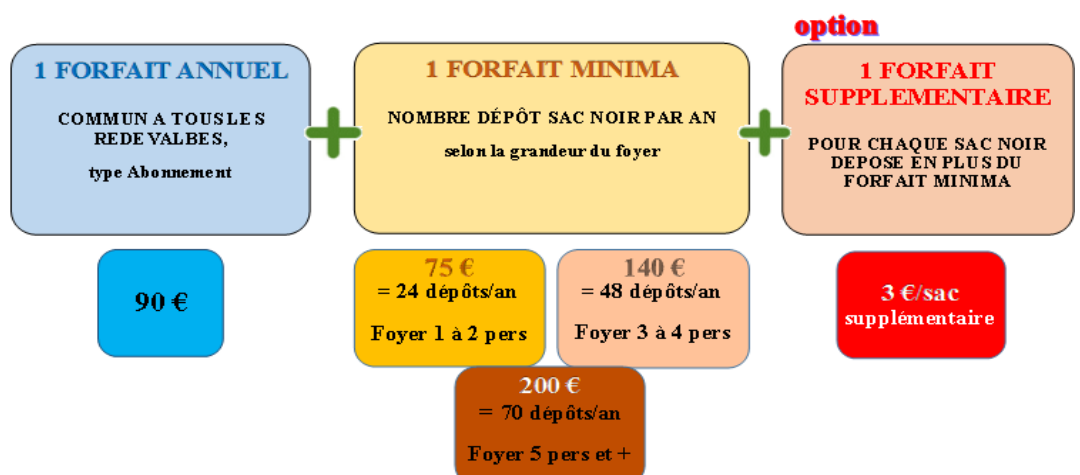
Ces conteneurs sont à la fois, plus esthétiques, plus pratiques et adaptés au nouveau système de facturation qui sera mis en place sur le territoire du SICTOM en 2022.

Il s'agira de ramener le coût du service de gestion des déchets à la production réelle de tous les foyers, commerçants, artisans, entreprises et collectivités. Pour cela chacun sera identifié comme un producteur de déchet en fonction du nombre de personne dans le foyer, de la taille de l'entreprise ou de la collectivité.



La création du fichier des redevables et la distribution des badges pour les foyers ne se feront que lorsque le SICTOM aura terminé les travaux (avant fin 2021). Le SICTOM, les habitants et les services financiers pourront tester le système sur toute l'année 2022 avant qu'il ne soit définitif en 2023.

En 2022, la facture, nouvelle version, sera éducative c'est-à-dire informative à ne pas payer. Le coût du service sera encore présent sous forme TEOM visible sur la



Taxe foncière. En revanche en 2023, la redevance sera à régler et la TEOM disparaîtra. Les tarifs donnés ci-dessus sont une tendance et pourraient varier d'ici 2023.

Attention ! Tout redevable aura un minimum, de dépôts de sacs noirs, facturé... passage du badge ou pas !

Alors faire des dépôts sauvages en espérant payer le moins possible, ne sert à rien ! Tous les dépôts sauvages constatés sur chaque commune, feront l'objet d'une enquête pour trouver le coupable. Ce dernier devra régler une amende qui peut être très importante (de 70 € à plus de 1 000 €). Ces mêmes dépôts devront être enlevés et traités comme les autres déchets. Ce service sera soit facturé aux communes (qui en répercuteront le coût sur les impôts locaux), soit fera augmenté les bases forfaitaires de la redevance déchets. Au bout du compte personne ne sera gagnant !

Rassurez-vous ! Avec quelques consignes il est tout à fait possible de ne pas dépasser son minima tout en respectant son environnement et ses voisins !

PREVENTION

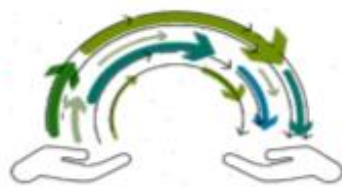
Je composte mes végétaux de cuisine et de jardin, à la maison.
J'achète en faisant le choix du vrac, en évitant les produits jetables et/ou à usage unique.
J'achète des produits frais et de saisons, d'après une liste de courses à la semaine pour éviter le gaspillage alimentaire.



REUTILISATION

Je donne tous les objets en état d'utilisation.
J'échange mes affaires contre celles des autres.
Je vends, j'achète d'occasion.
Je décore et/ou je bricole avec des matériaux de récupération.

ASSOCIATIONS
D'AIDE A LA
PERSONNE OU
RECYCLERIE



RECYCLAGE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,
All plastic packaging

Bouteilles/Bottles, Pots/Jars, Emballages souples/Flexible plastics

TOUS LES EMBALLAGES EN METAL,
All steel/aluminum packaging

Aérosols/Spray cans, Conserves/Cans

TOUS LES EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON,
All cardboard packaging

Cartons/Cardboards, Briques/Bricks

TOUS LES PAPIERS
All newspapers, magazines, leaflets

Journaux/Magazines, Publicités/Prospectus, Catalogues/Annuaire, Enveloppes/Papiers, Courriers/Lettres, Livres/Cahiers

Je trie
tous les
Emballages
et tous les
Papiers
et
je les mets
Ensemble...

... En
Vrac



Je dépose dans la borne, toutes les bouteilles, pots et bocaux en verre.



Je dépose, pendant les heures d'ouverture, les objets et les matériaux volumineux valorisables et recyclables.



ELIMINATION EN DECHARGE

J'enferme dans un sac, les petits déchets non recyclables et/ou souillés de la maison.



Je dépose en déchèterie, les gros objets et matériaux non valorisables.

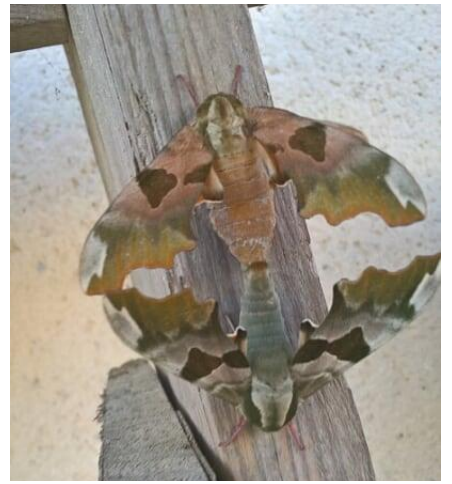


Composter chez soi : Toutes les informations auprès du SICTOM au 05 53 29 87 50.

La première installation d'un composteur 340 litres est gratuite. Les autres sont à 10€ et 20€ pour le 600 litres

Biodiversité : ça disparaît près de chez vous

Ce sont de petits signes, auxquels on ne prête pas attention, et qui deviennent de plus en plus flagrants. Les pare-brise propres après un voyage en voiture alors qu'il y a une quinzaine d'années ils étaient maculés d'insectes écrasés. Les printemps de plus en plus silencieux, les alouettes, moineaux, perdrix ou hirondelles qu'on ne voit plus qu'occasionnellement. Les hérissons (disparition programmée pour 2025), grenouilles, libellules ou vers de terre qui se font rares. Le coquelicot qui n'égaye plus les blés, et qu'on doit réintroduire. *Globalement, 30 % des espèces sur le territoire français sont menacées* et les scientifiques tirent la sonnette d'alarme.



Les populations d'oiseaux communs ont chuté d'un tiers en quinze ans (- 470 millions d' individus), quelques mois seulement après une étude pointant la disparition en trente ans de 80 % d'insectes volants en Europe. Ces chaînons manquants sont pourtant primordiaux quant à la pollinisation.

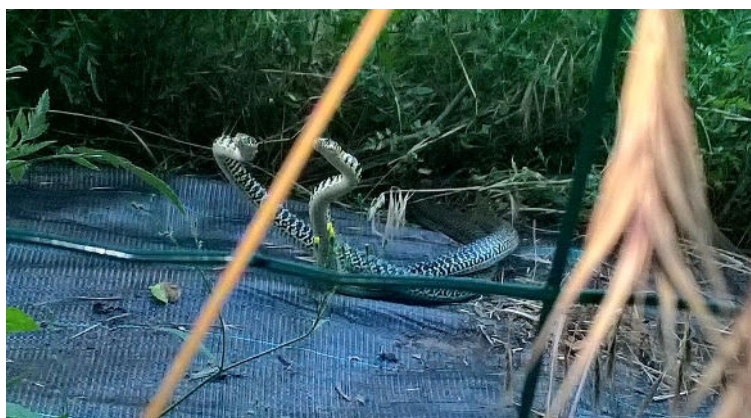
Le bon fonctionnement de la biodiversité est primordial pour l'humanité, autant que le climat, parce qu'elle participe à la régénération des sols de production agricole, de pollinisation des cultures indispensable aux fruits et légumes et est un équilibre pour toute flore et faune locale.

En parallèle aux efforts que tous devront fournir face aux défis majeurs qui nous attendent, certains gestes sont d'ores et déjà possibles afin de limiter notre impact sur la biodiversité et l'inviter à se réinstaller dans nos campagnes d'où nous les avons peu à peu faits disparaître.

1. Je sème une prairie fleurie : bien plus riche en espèces végétales qu'un simple gazon, semer une prairie fleurie permet de favoriser le retour d'insectes comme les abeilles, les papillons et les coccinelles.
2. Je laisse un coin de jardin en friche : une friche est un coin du jardin où l'entretien, l'arrosage et l'application de produits ne sont pas réalisés afin de laisser faire la nature. Elle peut s'exprimer avec l'apparition de plantes utiles à la diversité végétale et animale. Lorsque cette friche devient gênante, il suffit de la faucher ou débroussailler une à 2 fois par an. L'idéal est de procéder par moitié en laissant les végétaux au sol quelques jours afin que la faune se trouve un nouveau refuge
3. J'invite la petite faune : quelques arbres, arbustes et végétaux, des haies avec des fleurs et des fruits sont intéressants pour la petite faune. Des feuillages fournis favorisent la nidification des petits oiseaux. On peut compléter par la

mise en place de nichoirs ou abris pour ces animaux. Je conserve ou je crée une mare ou un coin d'eau. Plus un jardin ressemble à un écosystème naturel, plus il a la capacité de se défendre contre les aléas climatiques et les ravageurs.

4. J'évite les produits chimiques. Il est maintenant redevenu facile d'avoir recours à des auxiliaires de culture (coccinelles...) qui luttent contre les ravageurs et pollinisent les cultures.
5. Je tonds « malin » : Je ne coupe pas en dessous de 7cm. Je commence par un passage périphérique puis toujours en parallèle et non de l'extérieur vers l'intérieur. Cela laisse une échappatoire pour les insectes plutôt que de les prendre au piège.
6. Sur les routes, je suis vigilant : des batraciens (grenouilles, crapauds..) et amphibiens (salamandres, tritons) traversent la chaussée les nuits humides (surtout de novembre à avril). Les jours chauds et orageux, les couleuvres (inoffensives et utiles) et les lézards verts migrent pour se reproduire et la chaussée traverse leur territoire.
7. Je sauve de la noyade : les propriétaires de piscine peuvent installer un matériau flottant, si possible proche des margelles, afin que les insectes puissent sortir de l'eau.
8. Je protège les hérissons si utiles : je fais attention sur les routes et je laisse un tas de bois ou de feuilles que je ne touche pas de l'hiver (si je dois le brûler, je vérifie qu'il n'y a personne dessous!)



On nous montre régulièrement dans les médias la disparition de l'ours polaire, des pandas et des tigres ou des éléphants. Dans très peu de temps, que répondrez-vous aux générations futures devant leurs questions au sujet des oiseaux, grenouilles, lézards verts, couleuvres ? Quand les enfants ne verront plus que sur internet des insectes comme la mante religieuse, le cerf lucane ?

Nos animaux emblématiques comme la salamandre deviendront-ils un jour seulement légendaires ?

Le Périgord est une campagne magnifique qui offre encore pour quelques temps une biodiversité inestimable que nous nous devons de préserver pour les générations futures et pour la planète.

Cérémonie des 8 mai et 11 novembre



BARRAIN MATHIAS	LASSERRE BERNARD
BLANCASSAGNE ALFRED	LASSERRE ROLAND
BOUCHAT FREDERIC	LESVIGNES PIERRE
BRUSQUAND LEON	LEYRIS LOUIS
CONSTANT GASTON	LEYRIS JOSEPH
DORNIAS EDOUARD	MAZEL FERDINAND
DUBLANGE JEAN	MIEUX ABEL
FEIGNÉ LEON	PHILIP JEAN
FONTAGNOL FRANCOIS	PHILIP MARC
GOUDONNET MARCEL	PHILIP GILBERT
JANET HENRI	PECOUYOUL ALFRED
JANET PIERRE	SALON JEAN
LABATUT JOSEPH	SECRESTAT EMMANUEL
LABORDERIE BAPTISTE	TREMOUILLE JULES
LACHAUD JOSEPH	VIERIS ELIE
LAJAT LEON	VEYRET JOSEPH
LAPLENIE ABEL	VEYRET MARCEL
LARRUE PIERRE	BURG KLEBER
	TREMOUILLE JULIEN



SACHEZ-LE

Le genre : Bons mollets

La durée : Entre 2 h 30 et 3 h

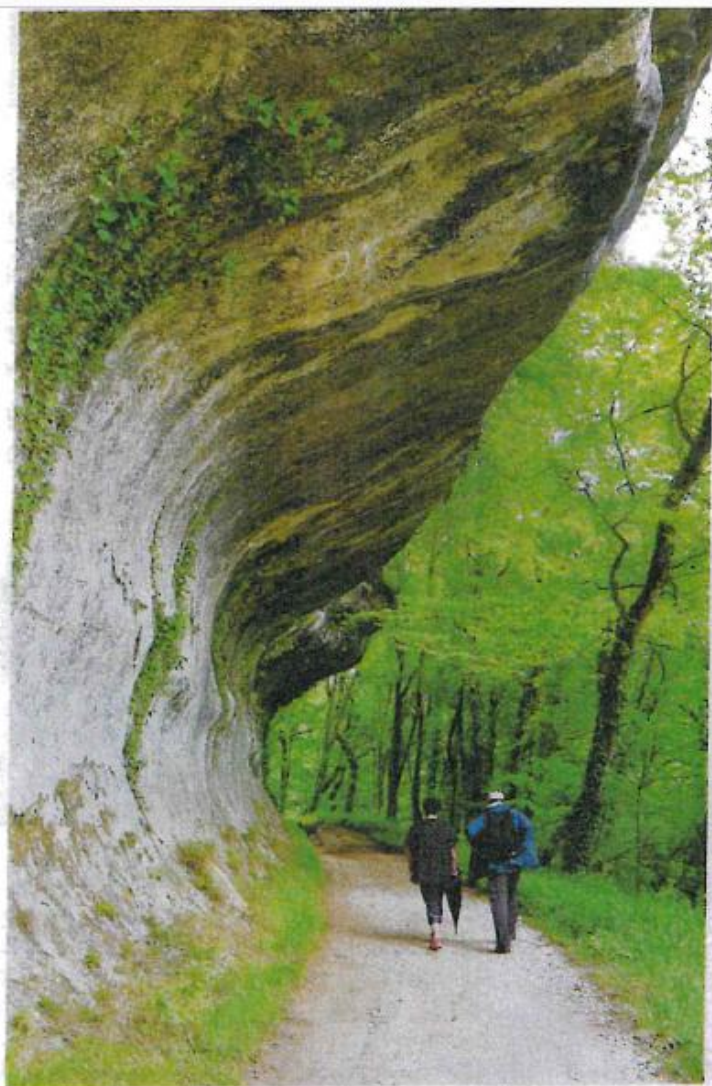
Le prix : Gratuit

Accessibilité : Non, dénivelé 300 m, sentiers caillouteux

PROMENONS-NOUS DANS LE PAYSAGE DE MARQUAY

Entre **Sarlat** et **Les Eyzies**, une randonnée balisée de 9 km offre un concentré de Périgord. Et ce, pour très peu d'efforts

TEXTE ET PHOTOS : HÉLÈNE LAGARDÈRE



Au cœur du Périgord noir, à quelques kilomètres de la cité de Sarlat, la campagne déroule très vite de superbes paysages typiques de la région, entre collines douces, bosquets touffus, prairies verdoyantes, hameaux anciens aux bâtisses coiffées de lauze, troupeaux roux de vaches paisibles et petit patrimoine charmant. Pour un dépaysement total, une jolie randonnée de plus de 9 km au départ de Marquay, entre Sarlat et Les Eyzies, embarque les marcheurs au cœur de la nature. Tout au long du chemin balisé, les paysages défilent dans une grande diversité, très plaisante.

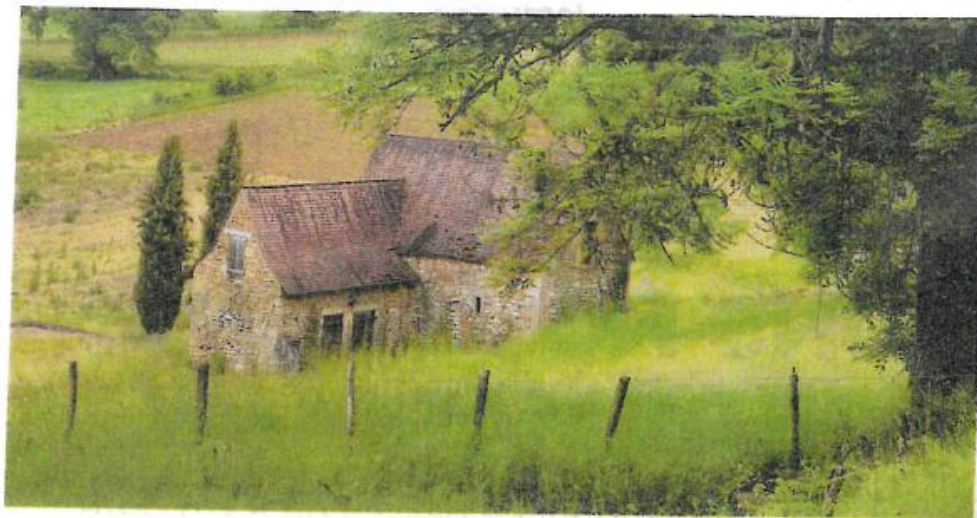
Le bourg de Marquay mérite à lui seul de tourner dans ses rues. La très belle église Saint-Pierre-ès-Liens, du début du XII^e siècle, surprend par sa lourde fortification. À deux pas, les maisons anciennes aux toits de lauze rivalisent d'harmonie dans les ruelles. Le lavoir, alimenté par une source, a été récemment rénové. C'est dans le site archéologique de Laussel, tout à côté, qu'une Vénus datée du gravettien (de - 31 000 à - 22 000 ans av. J.-C.) a été découverte.

La boucle de Callabout, balisée, démarre après la mairie et, très vite, la route se fait oublier : le chemin herbeux plonge tout de suite dans la campagne et chemine entre les noyers joliment alignés, gorgés de fruits.

Après une petite montée raisonnable, la forêt composée de chênes centenaires, de charmes et de châtaigniers vigoureux offre une symphonie de couleurs remarquable en cette saison. Le sentier



Balade



Tout au long du chemin balisé,
les paysages défilent
dans une grande diversité.
Avant de partir, le bourg
de Marquay et son beau bâti
(ci-dessous) mérite
le coup d'œil

traverse une belle zone humide, celle de la vallée de la Grande Beune, la rivière du coin. On marche alors dans un décor typiquement préhistorique, avec des falaises de calcaire sculptées par l'érosion de l'ère glaciaire et qui offrent un couvert imposant. En frôlant la ferme Le Pont, le chemin monte et descend régulièrement, offrant des points de vue magnifiques sur les alentours, dans une mosaïque agricole très harmonieuse.

Une petite pause vers le hameau de La Gafferie permet de reprendre son souffle et surtout d'admirer un chêne centenaire et des bâtisses anciennes, pleines de charme, avant d'entrer de nouveau dans un bois sauvage.

Le balisage « Callabout » guide vers le lieu dit Marenal, pour découvrir une jolie fontaine ancienne, une « fontaine-cabane » typique de ce terroir.

Les plus courageux peuvent s'offrir le luxe d'un aller-retour jusqu'au château de Commarque, pour 30 minutes de plus environ. C'est un site très atypique, impressionnant, qui mélange château médiéval remanié au fil des siècles et traces d'habitations humaines depuis la préhistoire.

La dernière partie du circuit emprunte une minuscule route de campagne qui traverse le hameau de Callabout pour s'engouffrer ensuite dans un chemin au cœur d'un bois de châtaigniers avant de déboucher sur le bourg de Marquay.

Une fois reposé, on peut passer le reste de la journée à visiter les beautés des environs : l'abri de Cap-Blanc, le gisement de Laussel (mais ne vous attendez pas à y trouver la Vénus, conservée au musée d'Aquitaine, à Bordeaux), un peu plus loin les châteaux de Puymartin et de Laussel (privés).

Nature et culture, un duo toujours plaisant ! 





**Vous souhaitez changer de vie, préparer votre retraite
ou obtenir un complément de revenu ?**

Gîtes de France Dordogne® vous accompagne dans votre projet touristique
et vous fait bénéficier de la renommée de son label

- L'accompagnement au quotidien
- L'analyse technique de faisabilité de votre projet par des experts
- L'optimisation de votre chiffre d'affaires
- Le choix du mode de commercialisation

Contactez-nous au **05.53.35.50.07**
ou par email à **contact@gites-de-france-dordogne.fr**

Nos joies, nos peines

Naissances

Léandre DUBOIS DELIBIE, né le 21/05/2019, " Le Lac de la Brune "
Kénya GEOFFROY, née le 04/12/2019, " Le Bouscarel "

Toutes nos félicitations

Mariages

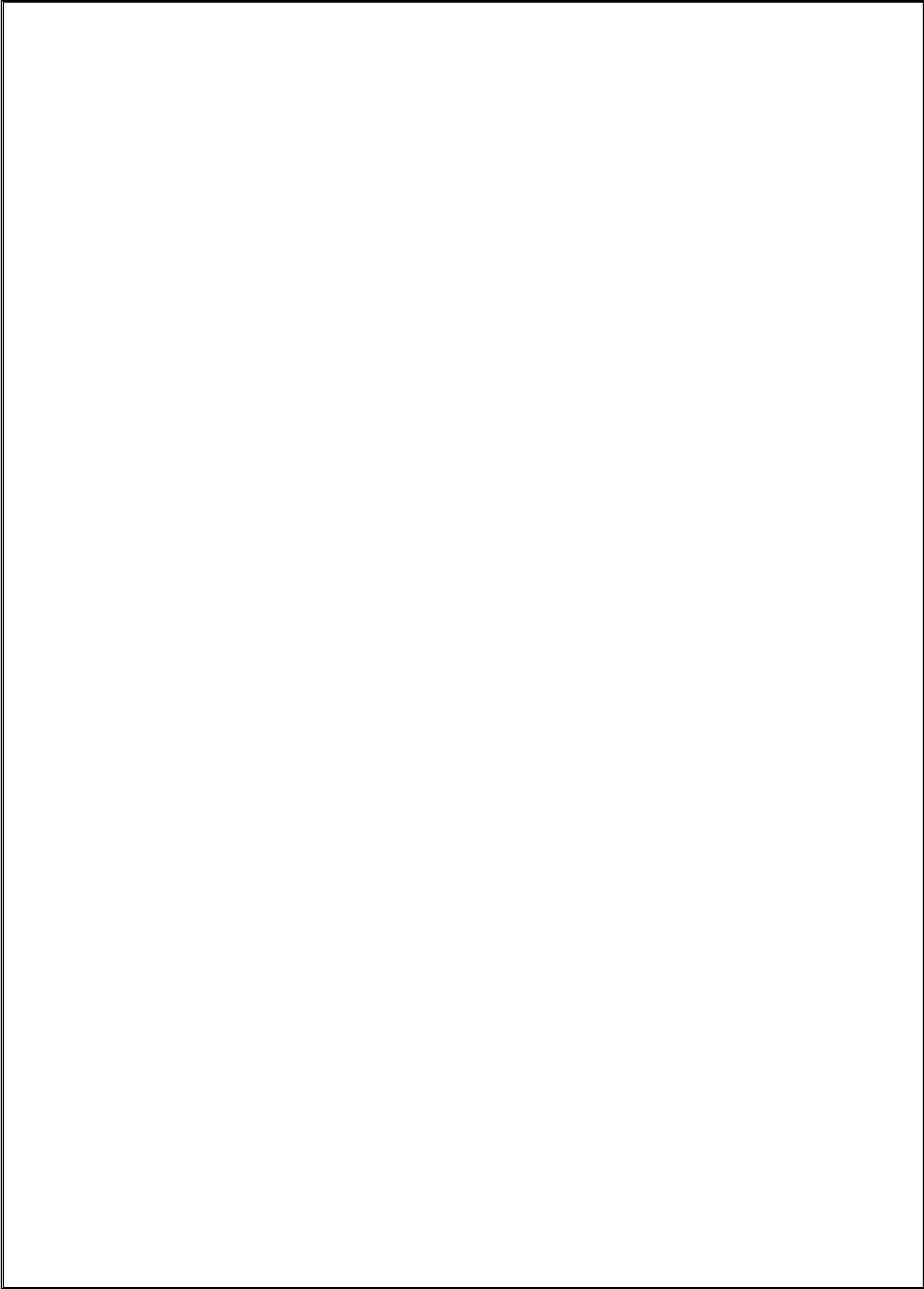
Romain Rémi Candide Abel BOISSET et Rachel Amandine GALLERY DES GRANGES, le 11/05/2019
Laurent François Emile LALEU et Muriel LAVILLE, le 25/05/2019
Olivier VEYRET et Sylvaine Virginie BONATO, le 31/05/2019
Christophe GAUCHER et Amandine Charlotte DESILVESTRI, le 21/09/2019

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux époux

Décès

Félix Arnold BISMUTH, décédé le 22/02/2019, " Le Bourg "
Roland Guy ANDRÉ, décédé le 04/03/2019, " La Grèzelie "
Jean-Louis ROULLAND, décédé le 04/04/2019, " Le Clout "
Elida DÉCABRAT veuve DELIBIE, décédée le 06/04/2019, " Bardenat "
Martine ANDRÉ, décédée le 27/08/2019, " La Veyssarie "

Toutes nos condoléances aux familles



Services publics municipaux

Mairie et Agence Postale Communale

Téléphone : 05.53.29.67.39

Fax : 05.53.29.13.86

@ :mairie-de-marquay@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Mr le Maire au 06.83.59.33.88

ou

Mr le 1er Adjoint au 07.89.43.86.04

Bibliothèque

Mmes Delibie, Veyseyre et Bebin

Bénévoles

Vous accueillent

Tous les vendredi

De 16h à 17h30

@ : bibliothequemarquay@orange.fr

Téléphone : 05.53.31.96.37

Location salle des fêtes

Salle : 150€

Vaisselle : 30€

Caution : 300€

Caution ménage : 50€

Location chapiteaux

2 grands de 5x8m : 80€ la journée

Caution : 500€

Garderie périscolaire



Tous les jours d'école

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir de 16h45 à 18h30

Tél : 05.53.29.67.17